



Collège de COUBERT
1 impasse Louis Braille
77170 COUBERT

Coubert, le 22 juin 2023

M. SOIGNEUX, Principal du collège de Coubert
Aux Parents d'élèves

Objet : Organisation de la rentrée scolaire 2023

Chers parents,

Vous trouverez ci-dessous l'organisation pour la rentrée scolaire 2023.

Je vous transmets également en pièces jointes :

1. La FAQ (Foire Aux Questions) à destination des élèves et des parents
2. Les horaires des transports scolaires organisés par le département de Seine-et-Marne
3. La Liste des fournitures scolaires (pour ceux qui n'auraient pas encore eu le document)

Rentrée scolaire des élèves de 6^e

Le lundi 4 septembre 2023 de 8 h 30 à 15 h 55, selon les modalités suivantes :

La journée du lundi 4 septembre sera consacrée aux 6^e.

J'invite chaque élève de 6^e à venir accompagné d'un parent (et 1 seul pour une question de capacité d'accueil). Une fois l'appel réalisé et les élèves pris en charge par les enseignants, j'inviterai les parents présents à un temps de réunion – présentation du collège. Ce temps durera 30 minutes approximativement.

8 h 30 – 9 h 00 : Appel réalisé dans la cour de récréation

Puis prise en charge des élèves par le professeur principal.

Au programme pour les élèves : visite du collège – règlement intérieur – emploi du temps provisoire de rentrée.

Pause méridienne : 12 h 30 – 13 h 55 – Tous les élèves déjeunent au réfectoire pour cette journée de rentrée.

13 h 55 – 15 h 55 : Prise en charge par le professeur principal (suite)

Les élèves de 6^e seront libérés à 15 h 55.

Les 6^e débiteront les cours le mercredi 6 septembre 2023, selon l'emploi du temps distribué le jour de leur rentrée.

Rentrée scolaire des élèves de 5^e et de 4^e

Le mardi 5 septembre 2023 de 8 h 30 à 15 h 55, selon les modalités suivantes :

J'invite chaque élève de 5^e et de 4^e à venir accompagné d'un parent (et 1 seul pour une question de capacité d'accueil).

Une fois l'appel réalisé et les élèves pris en charge par les enseignants, j'inviterai les parents présents à un temps de réunion – présentation du collège. Ce temps durera 30 minutes approximativement.

8 h 30 – 9 h 00 : Appel réalisé dans la cour de récréation

Puis prise en charge des élèves par le professeur principal jusqu'à 12 h 30.

Au programme : visite du collège – règlement intérieur – emploi du temps provisoire de rentrée.

Pause méridienne : 12 h 30 – 13 h 55 – Tous les élèves déjeunent au réfectoire pour cette journée de rentrée.

Après-midi : Cours selon l'emploi du temps de rentrée pour les 5^e, 4^e de 13 h 55 à 15 h 55.

Prise en charge par les enseignants ayant les élèves le mardi après-midi.

Les élèves de 5^e et de 4^e seront libérés à 15 h 55.

Mercredi 6 septembre 2023 : poursuite des cours selon l'emploi du temps de rentrée.

Deux dates à retenir :

Mardi 12 septembre 2023 à 18 h 00 : Réunion parents d'élèves 6^e avec le professeur principal

Jeudi 14 septembre 2023 à 18 h 00 : Réunion parents d'élèves 5^e et 4^e avec le professeur principal

Bien cordialement,

M. SOIGNEUX
Principal



Nouveau collège de COUBERT

M. SOIGNEUX, Principal

Aux élèves et parents d'élèves

Chers élèves,
Chers parents,

Je vous souhaite la bienvenue au nouveau collège de Coubert qui va proposer aux élèves et aux personnels un cadre d'apprentissage et de travail exceptionnel.

J'ai été nommé – il y a tout juste quelques jours - sur le poste de Principal de ce collège flambant neuf, fruit du travail minutieux des équipes du département de Seine-et-Marne pour le collège et de la communauté de communes pour les installations sportives.

Vous trouverez ci-dessous une foire aux questions vous donnant des éléments qu'il m'a paru utile de vous communiquer pour vous rassurer dans le cadre de cette 1^{ère} rentrée scolaire exceptionnelle à plus d'un titre.

Sachez que cette ouverture de collège se fera dans un climat serein et de confiance. Tout est à construire d'un point de vue éducatif, pédagogique. Le challenge est grand et les choses se feront progressivement. Il nous faudra donc à tous être patients dans la mise en route de ce nouveau collège. Et c'est tous ensemble que nous réussirons à bâtir un établissement agréable pour tous (élèves, parents et personnels).

Je compte donc sur votre patience et votre adaptabilité dans le cadre de cette 1^{ère} année.

Bien cordialement,

Mickaël SOIGNEUX
Principal du nouveau collège de Coubert

FOIRE AUX QUESTIONS POUR RASSURER PARENTS ET ELEVES

Les inscriptions au collège

Les inscriptions se sont déroulées ce mercredi 21 juin 2023 en mairie de Coubert. Les professeurs des écoles ont déposé les dossiers des actuels CM2. Les dossiers des futurs élèves de 5^e et de 4^e qui ont été rendus complétés dans les collèges d'origine sont parvenus à M. SOIGNEUX ce jeudi 22 juin 2023. Les parents qui auraient oublié de joindre certains documents au dossier d'inscription sont invités à glisser les documents manquants dans une enveloppe avec le nom, le prénom et le niveau de classe de leur enfant. L'élève devra apporter cette enveloppe le jour de la rentrée scolaire.

Les fournitures scolaires

Nous avons reçu la liste des fournitures scolaires dans le dossier d'inscription. Cette liste est-elle celle à prendre en compte ?

OUI – Afin de permettre aux parents d'anticiper au mieux, Mme METTOUT, cheffe d'établissement qui a préfiguré la création du collège, a transmis une liste. Les parents peuvent donc prendre en compte cette liste pour cette année d'ouverture du collège. Les enseignants nommés auront à cœur de s'adapter à la liste qui a été communiquée aux parents.

Les manuels scolaires

Des manuels scolaires sont-ils prévus dès la rentrée ?

NON – A rentrée exceptionnelle, organisation exceptionnelle. M. SOIGNEUX, chef d'établissement qui vient d'être nommé, n'a pas souhaité choisir arbitrairement des manuels scolaires alors même que les enseignants prévus pour le nouveau collège peuvent être nommés jusqu'à la rentrée de septembre. Ainsi, M. SOIGNEUX sollicitera les enseignants en début d'année scolaire et les manuels qu'ils auront choisis seront commandés. Il se peut que les manuels arrivent en novembre – décembre.

Les casiers : la question du poids du cartable

Les élèves auront-ils des casiers à disposition afin d'y déposer leurs affaires et porter ainsi un sac moins lourd ?

OUI – Des casiers ont été prévus par le département et chaque élève devrait bénéficier d'un casier pour cette première année. Charge ensuite à chaque élève de prendre soin de son casier et d'en faire bon usage. Un casier à partager pour 2 élèves. Nous verrons à la rentrée pour les modalités d'organisation.

Les professeurs

Tous les professeurs sont-ils déjà nommés pour la rentrée ?

NON – Le mouvement d'affectation des enseignants se fait chaque année en plusieurs étapes. En juin, les professeurs titulaires à temps plein sont nommés. A la date du 7 juin 2023, les 10 postes de professeurs à temps plein qui avaient été prévus ont été pourvus. La seconde étape (de juillet à début septembre) consiste à nommer les autres professeurs (affectés pour une année sur un poste plein ou affectés sur deux collèges). Les services compétents du Rectorat ont la charge de nommer ces enseignants pour la rentrée.

Les assistants d'éducation

Est-il prévu des assistants d'éducation (ex – surveillants) ?

OUI – Une dotation est attribuée au collège pour le recrutement d'assistants d'éducation qui ont pour mission d'accompagner les élèves toute la journée (à la grille, dans la cour de récréation, sur le temps du midi, durant les permanences, durant les mouvements dans les couloirs).

Les horaires du collège

Avez-vous déjà envisagé les horaires du collège ?

OUI - Le matin, les élèves débuteront les cours à 8 h 30 ou à 9 h 25.

Les grilles du collège ouvriront à 8 h 15 pour accueillir les élèves débutant à 8 h 30.

Les grilles du collège ouvriront à 9 h 15 pour accueillir les élèves débutant à 9 h 25.

Les cours termineront à 16 h 05 ou à 17 h 00 le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi.

Les cours termineront à 11 h 35 ou à 12 h 30 le mercredi.

MATIN		APRÈS-MIDI	
8 H 30	9 H 25	13 H 00	13 H 55
9 H 25	10 H 20	13 H 55	14 H 50
RÉCRÉATION 10 H 20 – 10 H 35		RÉCRÉATION 14 H 50 – 15 H 05	
10 H 40	11 H 35	15 H 10	16 H 05
11 H 35	12 H 30	16 H 05	17 H 00

Les transports scolaires

Savez-vous quelle démarche nous devons entreprendre concernant les transports scolaires ?

OUI - Des circuits de cars scolaires vont être mis en place par le département de Seine-et-Marne à compter de début septembre dans le cadre de l'ouverture du nouveau collège de Coubert. Pour que les élèves empruntent ces circuits, les parents devront faire l'acquisition d'une *Carte Scol'R*. Après subvention du Département à hauteur de 309,25 €, la participation de la famille s'élève à 24 €. Cette carte leur permettra de réaliser un aller-retour quotidien entre leur domicile et leur établissement scolaire en période scolaire sur un circuit défini. La souscription à ce titre de transport se fait en ligne sur le site du département via le lien suivant :

<https://seine-et-marne.fr/fr/aides-transport-scolaire>

Chaque parent concerné est donc invité à faire au plus vite cette démarche en ligne.

L'offre (circuits de cars scolaires) qui sera proposée comprendra 2 allers-retours quotidiens (1 aller-retour quotidien pour le circuit Yébles / les Etards (Commune d'Ozouer-le-Voulgis) en 2023/2024 compte tenu des effectifs prévisionnels.

En cas de question(s) sur les transports scolaires, vous pouvez joindre directement par mail le département à l'adresse suivante : transports.scolaires@departement77.fr

La constitution des classes

Puis-je demander que mon enfant soit avec son meilleur ami ou notre voisin pour des commodités ?

NON - Le chef d'établissement organise la constitution des classes et ne prendra pas en compte les demandes de parents pour mettre dans la même classe le copain, la copine, le voisin de village. La composition des classes est un exercice complexe et il n'est pas question d'accorder une priorité à une famille ou 2, principe qui instaurerait un passe-droit ou un privilège face à d'autres parents qui verraient leur demande rejetée. Toutefois, en cours d'année, le chef d'établissement se réserve le droit de changer un élève de classe s'il le juge nécessaire dans l'intérêt de la classe d'origine.

Les effectifs

Avez-vous quelques chiffres à nous communiquer pour cette première rentrée ?

OUI – Le collège ouvrira en septembre avec environ 300 élèves. Il n’y aura pas d’élèves de 3e la 1ère année.

Les langues vivantes

Quelles sont les langues vivantes proposées pour l’ouverture du collège ?

- En 6^e, les élèves auront tous 4 heures d’anglais. Il est possible (dans la limite des places disponibles) de faire également en plus de l’allemand en 6^e si vous l’avez mentionné sur le dossier d’inscription, mais attention cet enseignement ajoutera 2 heures par semaine à l’élève.

- En 5^e et 4^e, les élèves ayant fait allemand et anglais dès la 6^e poursuivront ces deux langues vivantes (3 h d’anglais et 2 h 30 d’allemand).

- En 5^e, les élèves n’ayant fait qu’anglais en 6^e dans leur collège d’origine, feront espagnol en seconde langue. Ils auront 3 h d’anglais et 2 h 30 d’espagnol. Ainsi, les élèves de 5^e ne pourront pas débiter l’allemand en seconde langue.

- En 4^e, les élèves ayant fait anglais et allemand dès la 6^e poursuivront ces deux langues en 4^e (3 h d’anglais et 2 h 30 d’allemand).

- En 4^e, les élèves ayant fait anglais (dès la 6^e), puis espagnol (à partir de la 5^e), poursuivront ces deux langues en 4^e (3 h d’anglais et 2 h 30 d’espagnol).

La demi-pension

Pourrons-nous inscrire notre enfant à la demi-pension ?

OUI – Vous pourrez inscrire votre enfant à la demi-pension pour un forfait 4 jours. Votre enfant mangera alors à la cantine le lundi, mardi, jeudi et vendredi. La fiche d’inscription se trouve dans le dossier qui vous a été transmis.

La rentrée scolaire des élèves

Avez-vous anticipé l’organisation de la rentrée des élèves ? Si oui, quels éléments pouvez-vous nous apporter ?

OUI – En tant que chef d’établissement, j’ai l’habitude de préparer les grands événements de l’année scolaire et j’anticipe autant que possible. Voici les éléments de rentrée pour les élèves :

Organisation de la rentrée des 6^e

Les élèves de 6^e feront leur rentrée le lundi 4 septembre 2023 de 8 h 30 à 15 h 55, selon les modalités suivantes :

La journée du lundi 4 septembre sera consacrée aux 6^e. Les élèves de 5e et de 4e ne seront accueillis que le lendemain.

J’invite chaque élève de 6e à venir accompagné d’un parent (et 1 seul pour une question de capacité d’accueil). Une fois l’appel réalisé et les élèves pris en charge par les enseignants, j’inviterai les parents présents à un temps de réunion – présentation du collège. Ce temps durera 30 minutes approximativement.

8 h 30 – 9 h 00 : Appel réalisé dans la cour de récréation

Puis prise en charge des élèves par le professeur principal.

Au programme pour les élèves : visite du collège – règlement intérieur – emploi du temps provisoire de rentrée.

Pause méridienne : 12 h 30 – 13 h 55 – Tous les élèves déjeunent au réfectoire pour cette journée de rentrée.

13 h 55 – 15 h 55 : Prise en charge par le professeur principal (suite)

Les 6e débiteront les cours le mercredi 6 septembre 2023.

Organisation de la rentrée des 5^e et des 4^e

Les élèves de 5^e et de 4^e feront leur rentrée le mardi 5 septembre 2023 de 8 h 30 à 15 h 55, selon les modalités suivantes :

J’invite chaque élève de 5^e et de 4^e à venir accompagné d’un parent (et 1 seul pour une question de capacité d’accueil). Une fois l’appel réalisé et les élèves pris en charge par les enseignants, j’inviterai les parents présents à un temps de réunion – présentation du collège. Ce temps durera 30 minutes approximativement.

8 h 30 – 9 h 00 : Appel réalisé dans la cour de récréation

Puis prise en charge des élèves par le professeur principal jusqu’à 12 h 30.

Au programme : visite du collège – règlement intérieur – emploi du temps provisoire de rentrée.

Pause méridienne : 12 h 30 – 13 h 55 – Tous les élèves déjeunent au réfectoire pour cette journée de rentrée.

Après-midi : Cours selon l’emploi du temps de rentrée pour les 5e, 4e jusqu’à 15 h 55.

Prise en charge par les enseignants ayant les élèves le mardi après-midi.

Mercredi 6 septembre 2023 : poursuite des cours selon l’emploi du temps de rentrée.

Dates à retenir pour le début de l’année scolaire

Avez-vous déjà des dates importantes à nous communiquer ?

OUI – Voici quelques temps forts à ne pas rater pour notre nouveau collège.

Lundi 4 septembre 2023 de 8 h 30 à 15 h 55 : Rentrée des 6^e.

Mardi 5 septembre 2023 de 8 h 30 à 15 h 55 : Rentrée des 5^e et des 4^e.

Mardi 12 septembre 2023 à 18 h 00 : Réunion parents d'élèves 6^e avec le professeur principal

Jeudi 14 septembre 2023 à 18 h 00 : Réunion parents d'élèves 5^e et 4^e avec le professeur principal

Courant octobre : élections des délégués élèves, des représentants des parents d'élèves et des personnels.

Ecoles et collèges d'origine des élèves du nouveau collège de Coubert

Quels sont les écoles et les collèges d'origine des élèves qui feront leur rentrée au collège de Coubert ?

Les élèves de 6^e viendront de 8 écoles (Coubert – Solers - Grisy-Suisnes - Soignolles-en-Brie – Yèbles - Courquettaine - Ozouer-le-Voulgis - Lissy).

Les élèves de 5^e et de 4^e viendront majoritairement de 6 collèges : les 2 collèges d'Ozoir-la-Ferrière – les 2 collèges de Brie-Comte-Robert – le collège de Verneuil l'Etang et le collège Les Capucins de Melun.

L'association sportive (AS)

Y aura-t-il une association sportive proposée aux élèves ?

OUI – Une association sportive (AS) sera proposée dès la 1^{ère} année au collège. Les modalités d'organisation seront envisagées au cours du mois de septembre et les professeurs d'EPS communiqueront avec les familles à ce sujet. Pour l'heure, il nous faut déjà créer l'association auprès de la Préfecture avant toute mise en route.

La coéducation

Accordez-vous une importance à la coéducation ?

OUI – Le principe de coéducation est l'un des piliers de notre Ecole républicaine. Toutefois, pour que la coéducation se fasse dans les meilleures conditions possibles, il est nécessaire de respecter une communication respectueuse et sereine tout au long de la scolarité du jeune au collège. Pour ce faire, les parents et les personnels du collège doivent garder une cohérence dans les propos tenus devant l'élève – l'enfant. En outre, l'autorité de tous les personnels doit être établie et respectée dès l'ouverture du collège. Un personnel appréciera toujours un élève respectueux des règles de vie et ce quel que soit son niveau scolaire. Le respect est la base de tout.

Enfin, la coéducation impose que chacun reste à la bonne place : le parent reste parent (et n'est pas professeur), le professeur reste professeur (et n'est pas le parent de ses élèves), l'élève reste à sa place d'élève, de jeune apprenant qui doit respecter tous les adultes de l'établissement et tous ses camarades.

Contacter le collège

Pouvons-nous contacter le nouveau collège de COUBERT avant le mois de septembre ?

NON – La ligne téléphonique et la boîte mail de l'établissement ne seront effectives qu'à compter du mois de septembre. Par ailleurs, aucun personnel administratif ne sera nommé avant le 1^{er} septembre 2023. C'est pourquoi, via cette foire aux questions, M. SOIGNEUX, futur Principal, a tenté de répondre aux grands domaines qui peuvent préoccuper élèves et parents.

Rendez-vous le lundi 4 septembre 2023 à 8 h 30 pour la rentrée des 6^e

Et le mardi 5 septembre 2023 à 8 h 30 pour la rentrée des 5^e et 4^e.

Bien cordialement,

M. SOIGNEUX

Principal du collège de COUBERT

